

# MESURES SANITAIRES LIEES AU COVID

## *Traçabilité du présentiel / Gardons nos distances!*

Respecter la chartre de l'établissement concernant les consignes sanitaires : <https://www.univ-larochelle.fr/consignes-sanitaires-a-respecter/> .

1. Le nombre d'étudiants par créneau est fixé (numerus clausus). Il n'est donc pas extensible, ni négociable. Toute absence non justifiée sera comptabilisée et pourra entraîner une sanction (impossibilité temporaire ou permanente de s'inscrire). Si vous êtes placé sur la liste d'attente d'un créneau, ne pas se déplacer sur l'installation. Attendre un repêchage éventuel sur la liste principale.
2. Vous devez vous présenter 5 minutes avant le début du cours avec le masque. Vous serez alors accueilli(e) par le moniteur en position "avancée" qui vous permettra si vous êtes inscrits de participer à la séance et pénétrer sur le lieu de pratique.
3. Bien que les vestiaires soient accessibles, venez si possible en tenue. Le plan de circulation d'entrée et de sortie dans les clubs de voile devra être respecté.
4. Le port du masque est obligatoire lors de tous les déplacements à l'intérieur des structures d'accueil.
5. Cas des supports habitables : Gel hydro alcoolique à disposition sur les habitables sportifs. Le port du masque est obligatoire au briefing et lors du gréement des bateaux, pas en navigation. Il l'est également à l'intérieur des bateaux.